



# Rapport Annuel 2009

Détail des comptes  
de l'exercice 2009  
et leurs annexes

Rapport de l'organe de révision

**Le Léman toute l'année**

---

**COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LÉMAN SA**

## **Table des matières**

<b>Compte de résultat de l'exercice 2009</b>	
<b>Produits d'exploitation</b>	Page 4
<b>Charges d'exploitation</b>	Page 5
<b>Compte de résultat de l'exercice 2009</b>	Page 7
<b>Bilan au 31 décembre 2009</b>	
<b>Actif</b>	Page 8
<b>Passif</b>	Page 9
<b>Compte des immobilisations de l'exercice 2009</b>	Pages 10 à 13
<b>Tableau de financement de l'exercice 2009</b>	Page 14
<b>Note sur le compte de résultat</b>	Pages 15 - 17
<b>Annexe aux comptes au 31 décembre 2009</b>	Pages 18 - 24
<b>Rapport de l'Organe de révision</b>	Pages 25 - 26

# 1 Compte de résultat de l'exercice 2009 Produits d'exploitation

	<b>Comptes 2009</b> CHF en milliers	Variation en %	2008 CHF en milliers
<b>A_ Produits de transports bruts</b>	<b>22 029</b>	102.5%	<b>21 484</b>
././ Commissions, rabais, escomptes	-676	88.7%	-762
<b>Produits de transports nets</b>	<b>21 353</b>	<b>103.0%</b>	<b>20 722</b>
<b>B_ Produits accessoires</b>	<b>3 418</b>	<b>116.6%</b>	<b>2 931</b>
1. Fermages et loyers	753	109.3%	689
2. Prestations internes	1 854	128.7%	1 441
3. Prestations pour tiers	132	147.4%	89
4. Produits de fonds de roulement	10	13.7%	71
5. Autres produits	669	104.5%	640
<b>Total des produits</b>	<b>24 771</b>	<b>104.7%</b>	<b>23 653</b>

## 2 Compte de résultat de l'exercice 2009 Charges d'exploitation

	Comptes 2009 CHF en milliers	Variation en %	2008 CHF en milliers
<b>A_ Charges pour le personnel</b>	<b>18 761</b>	<b>98.7 %</b>	<b>18 999</b>
1. Traitements et salaires	14 478	99.1 %	14 603
2. Allocations, indemnités diverses, uniformes	2 027	106.1 %	1 910
3. Charges sociales	2 256	90.8 %	2 486
<b>B_ Frais de choses</b>	<b>10 090</b>	<b>87.5 %</b>	<b>11 526</b>
<b>1_ Dépenses générales</b>	<b>1 539</b>	<b>109.7 %</b>	<b>1 403</b>
1.1. Organes et mandataires de la société	391	125.0 %	313
1.2. Cotisations et impôts	587	131.9 %	445
1.3. Dépenses générales pour le personnel	267	84.5 %	316
1.4. Frais administratifs	293	89.3 %	329
<b>2_ Informatique</b>	<b>344</b>	<b>117.6 %</b>	<b>292</b>
<b>3_ Marketing, publicité</b>	<b>868</b>	<b>93.8 %</b>	<b>925</b>
<b>4_ Assurances et sécurité</b>	<b>608</b>	<b>252.8 %</b>	<b>241</b>
<b>5_ Fermages et loyers</b>	<b>31</b>	<b>99.3 %</b>	<b>31</b>
<b>6_ Achats kiosques &amp; Navy Shop</b>	<b>87</b>	<b>151.8 %</b>	<b>57</b>
<b>7_ Energie</b>	<b>4 762</b>	<b>72.9 %</b>	<b>6 535</b>
7.1. Carburants combustibles et chauffage	4 282	70.3 %	6 094
7.2. Energie électrique	342	114.7 %	299
7.3. Gaz, eau, lubrifiants	137	96.5 %	142
<b>8_ Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien</b>	<b>1 853</b>	<b>90.7 %</b>	<b>2 043</b>
8.1. Frais d'entretien bâtiments	346	100.1 %	346
8.2. Frais d'entretien bateaux	1 507	88.8 %	1 698
<b>C_ Amortissements</b>	<b>3 988</b>	<b>118.4 %</b>	<b>3 369</b>
1. Immobilisations	3 863	118.5 %	3 260
2. Frais d'augmentation du capital	125	114.8 %	109
<b>D_ Frais de capitaux</b>	<b>520</b>	<b>113.7 %</b>	<b>457</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>33 359</b>	<b>97.1 %</b>	<b>34 352</b>
<b>E_ Résultat d'exploitation</b>	<b>-8 588</b>	<b>80.3 %</b>	<b>-10 699</b>
	<b>24 771</b>	<b>104.7 %</b>	<b>23 653</b>

### 3 Compte de résultat de l'exercice 2009

	Comptes 2009 CHF en milliers	Variation en %	2008 CHF en milliers
<b>1_ Résultat d'exploitation</b>	<b>-8 588</b>	<b>80.3 %</b>	<b>-10 699</b>
1.1. Excédent des charges d'exploitation			
<b>2_ Charges et produits extraordinaires</b>	<b>173</b>	<b>NA*</b>	<b>-7 128</b>
2.1. Charges exercices antérieurs	-31	40.9 %	-76
2.2. Produits exercices antérieurs	117	435.8 %	27
2.3. Charges extraordinaires	-301	4.0 %	-7 501
<i>dont perte exercice antérieur</i>			
<i>non couverte par les cantons</i>	-298	NA*	0
<i>dont Provision Caisse de pensions ASCOOP</i>	0	NA*	-7 500
2.4. Produits extraordinaires	60	64.1 %	93
2.5. Remise de dette MS Lausanne par les cantons de Vaud, Genève, Valais	330	100.0 %	330
<b>3_ Indemnité art. 49 LCF</b>	<b>1 536</b>	<b>305.3 %</b>	<b>503</b>
3.1. Part Confédération	768	305.3 %	251
3.2. Part canton de Vaud	768	305.3 %	251
<b>3.3. Attribution à la réserve pour pertes futures (art. 64 LCF)</b>			
<b>Soldes de résultats analytiques 2008</b>	<b>-37</b>	<b>NA*</b>	<b>125</b>
<b>4_ Couverture du déficit d'exploitation par les cantons de Vaud, Genève et Valais</b>			
4.1. Perte reportée au 1 <sup>er</sup> janvier	17 198		6 593
4.2. Déficit 2008 à porter au bilan	-7 500		
4.3. Couverture du déficit d'exploitation 2008 par les cantons	-9 698		-6 593
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-6 916</b>	<b>40.2 %</b>	<b>-17 198</b>

\*NA = ratio non applicable

## 4 Bilan au 31 décembre 2009

### Actif

	Comptes 2009 CHF en milliers	Bilan %	2008 CHF en milliers	Bilan %
<b>1_ Immobilisations</b>	<b>79 809</b>	<b>82.6 %</b>	<b>72 937</b>	<b>70.4 %</b>
1.1. Compte des immobilisations	145 535	150.7%	127 235	122.9%
1.2. Objets inachevés	510	0.5%	8 075	7.8%
./.. Compte d'amortissements	-66 236	-68.6%	-62 374	-60.2%
<b>2_ Fonds de roulement</b>	<b>7 564</b>	<b>7.8 %</b>	<b>11 072</b>	<b>10.7 %</b>
2.1. Caisses et chèques postaux	122	0.1%	738	0.7%
2.2. Banques c/c commerciaux	2 733	2.8%	6 916	6.7%
<i>Dont liquidités affectées à la rénovation de la flotte Belle Epoque</i>	<i>1 814</i>	<i>1.9 %</i>	<i>0</i>	<i>0.0 %</i>
2.3. Entreprises de transport (OCC)	642	0.7%	323	0.3%
2.4. Débiteurs clients	1 003	1.0%	961	0.9%
2.5. Débiteurs divers	863	0.9%	839	0.8%
./.. Provision pour débiteurs douteux	-83	-0.1%	-74	-0.1%
2.6. Approvisionnements	897	0.9%	849	0.8%
2.7. Actifs transitoires	1 387	1.4%	519	0.5%
<b>3_ Valeurs incorporelles</b>	<b>243</b>	<b>0.3 %</b>	<b>286</b>	<b>0.3 %</b>
3.1. Frais d'augmentation du capital	243	0.3%	286	0.3%
<b>4_ Fonds en faveur du personnel</b>	<b>2 043</b>	<b>2.1 %</b>	<b>2 061</b>	<b>2.0 %</b>
<b>5_ Solde débiteur du compte de résultat*</b>	<b>6 916</b>	<b>7.2 %</b>	<b>17 198</b>	<b>16.6 %</b>
	<b>96 575</b>	<b>100.0 %</b>	<b>103 554</b>	<b>100.0 %</b>

\* Note:

- dont couverture de déficit par les cantons au cours  
de l'exercice suivant selon convention du 9 mai 2008

6 618

9 698

- dont perte non couverte par les cantons

298

7 500

## 5 Bilan au 31 décembre 2009

### Passif

	<b>Comptes 2009</b>	Bilan	2008	Bilan
	CHF en milliers	%	CHF en milliers	%
<b>1_ Capital propre</b>	<b>30565</b>	<b>31.6%</b>	<b>36027</b>	<b>34.8%</b>
<b>1.1. Capital social</b>	<b>36063</b>	<b>37.3%</b>	<b>34063</b>	<b>32.9%</b>
1.1.1. 48000 actions nom. A CHF 100.–	4800	5.0%	4800	4.6%
1.1.2. 212 625 actions nom. B CHF 100.–	21263	22.0%	19263	18.6%
1.1.3. 10000 bons de participation CHF 1000.– (détenus par ABVL/ProVapore)	10000	10.4%	10000	9.7%
<b>1.2. Réserves affectées</b>	<b>2002</b>	<b>2.1%</b>	<b>1965</b>	<b>1.9%</b>
1.2.1. Réserve d'amort. art. 10, al. 3 ORCO	309	0.3%	309	0.3%
1.2.2. Réserve pour pertes futures art. 64 LCdF trafic régional	1694	1.8%	1656	1.6%
<b>1.3. Résultat reporté</b>	<b>-7500</b>	<b>-7.8%</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>
<b>2_ Capital étranger</b>	<b>59237</b>	<b>61.3%</b>	<b>60405</b>	<b>58.3%</b>
<b>2.1. Engagements fixes</b>	<b>40005</b>	<b>41.4%</b>	<b>40699</b>	<b>39.3%</b>
2.1.1. Leasings financiers	9510	9.8%	10267	9.9%
2.1.2. Hypothèque 1 <sup>er</sup> rang BCV	1496	1.5%	676	0.7%
2.1.3. Hypothèque 2 <sup>ème</sup> rang des pouvoirs publics à intérêt variable, non cumulatif (nominal KCHF 4800)	4762	4.9%	4762	4.6%
2.1.4. Emprunt sans intérêt VD	14133	14.6%	14640	14.1%
2.1.5. Emprunt sans intérêt GE	5577	5.8%	5777	5.6%
2.1.6. Emprunt sans intérêt VS	1398	1.4%	1448	1.4%
2.1.7. Emprunt sans intérêt conditionnellement remboursable VD	2100	2.2%	2100	2.0%
2.1.8. Emprunt sans intérêt conditionnellement remboursable GE	825	0.9%	825	0.8%
2.1.9. Emprunt sans intérêt conditionnellement remboursable VS	204	0.2%	204	0.2%
<b>2.2. Engagements courants</b>	<b>19232</b>	<b>19.9%</b>	<b>19706</b>	<b>19.0%</b>
2.2.1. Crédit construction bâtiment restauration	0	0.0%	45	0.0%
2.2.2. Créanciers et fournisseurs	2878	3.0%	3311	3.2%
2.2.3. Provisions et transitoires dont Provision Caisse de pensions ASCOOP	10270	10.6%	10873	10.5%
2.2.4. Avance couverture de déficit 2009 VD	7500	7.8%	7500	7.2%
2.2.5. Avance couverture de déficit 2009 GE	4330	4.5%	4097	4.0%
2.2.6. Avance couverture de déficit 2009 VS	1550	1.6%	1014	1.0%
2.2.6. Avance couverture de déficit 2009 VS	204	0.2%	366	0.4%
<b>3_ Fonds en faveur du personnel</b>	<b>2043</b>	<b>2.1%</b>	<b>2061</b>	<b>2.0%</b>
<b>4_ Contributions d'investissement des pouvoirs publics</b>				
<b>Subventions conditionnellement remboursables</b>	<b>4730</b>	<b>4.9%</b>	<b>5060</b>	<b>4.9%</b>
4.1. Etat de Vaud	3170	3.3%	3391	3.3%
4.2. Etat de Genève	1251	1.3%	1338	1.3%
4.3. Etat du Valais	309	0.3%	330	0.3%
	<b>96575</b>	<b>100.0%</b>	<b>103554</b>	<b>100.0%</b>

## 6 Compte des immobilisations de l'exercice 2009

	VALEUR D'ACQUISITION			Etat au 31.12.2009 CHF en milliers
	Etat au 1.1.2009 CHF en milliers	Augmentations en 2009 CHF en milliers	Diminutions en 2009 CHF en milliers	
<b>1_ Installations</b>				
1.1. Installations des débarcadères				
1.1.1. Installations fixes	4 360	24		4 384
1.1.2. Equipements	379	58		437
1.2. Bâtiments et installations fixes				
1.2.1. Bâtiments et installations fixes	12 354	582		12 936
1.2.2. Installations et machines des chantiers navals et des ateliers	1 356	–		1 356
<b>2_ Bateaux et dock flottant</b>				
2.1. Bateaux Belle Epoque	51 337	9 026		60 363
Suisse	11 280	8 064		19 344
Simplon	6 076	189		6 265
Savoie	12 731	242		12 974
Rhône	3 619	137		3 755
Montreux	12 027	394		12 421
Vevey	1 441	–		1 441
Italie	1 469	–		1 469
Helvétie	2 694	–		2 694
2.2. Bateaux modernes	59 251	6 70		59 921
Lausanne	15 002	250		15 252
Léman	5 740	142		5 883
Henry-Dunant	5 466	57		5 523
Général Guisan	4 525	38		4 563
Chablais	3 034	–		3 034
Ville-de-Genève	4 250	–		4 250
Lavaux	4 034	69		4 103
Morges	3 986	71		4 056
Valais	5 122	1		5 123
Col-Vert	1 432	1		1 433
Coppet	3 391	15		3 406
Genève	3 268	26		3 294
2.3. Autres bateaux	85	–		85
2.4. Autres installations flottantes (dock)	3 138	24		3 161
<b>3_ Divers</b>				
3.1. Véhicules à moteur	185	70		255
3.2. Objets mobiliers				
3.2.1. Informatique/câblage réseau	707	97		804
3.2.2. Billetterie Ascom	738	–		738
3.2.3. Objets mobiliers et divers	1 094	–		1 094
	<b>134 984</b>	<b>10 551</b>		<b>145 535</b>
<i>Dont objets financés par leasing</i>	<i>11 912</i>	<i>188</i>		<i>12 100</i>

Suite du tableau page 12

4\_ Objets inachevés

5\_ Subventions à fonds perdus

6\_ Valeurs incorporelles



**AMORTISSEMENTS**

<b>Taux</b>	<b>Etat au 1.1.2009 CHF en milliers</b>	<b>Augmentations en 2009 CHF en milliers</b>	<b>Diminutions en 2009 CHF en milliers</b>	<b>Etat au 31.12.2009 CHF en milliers</b>	<b>Valeur comptable au 31.12.2009 CHF en milliers</b>
5.0%	3 862	50		3 912	472
10.0%	53	24		77	360
2.0%	7 743	110		7 853	5 083
5.0%	1 118	15		1 133	223
3/10%	18 008	1 648		19 655	40 708
3/10%	2 102	530		2 632	16 712
3/10%	3 162	207		3 370	2 895
3/10%	2 243	382		2 625	10 349
3/10%	2 163	68		2 232	1 524
3/10%	3 098	442		3 541	8 880
3/10%	1 212	11		1 222	218
3/10%	1 332	7		1 339	130
3/10%	2 694	–		2 694	–
3/10%	25 336	1 647		26 984	32 937
3/10%	7 610	493		8 103	7 149
3/10%	3 151	188		3 339	2 544
3/10%	2 804	132		2 936	2 587
3/10%	3 445	143		3 587	976
3/10%	2 740	16		2 755	279
3/10%	3 883	15		3 898	352
3/10%	347	141		488	3 615
3/10%	339	131		470	3 587
3/10%	154	154		307	4 816
3/10%	565	34		598	835
3/10%	153	103		256	3 151
3/10%	147	99		246	3 048
5.0%	21	4		25	59
5.0%	2 397	175		2 572	590
12.5%	92	32		124	131
25/10%	615	68		683	121
10.0%	670	8		678	60
10.0%	660	81		741	353
	<b>60 574</b>	<b>3 863</b>		<b>64 436</b>	<b>81 099</b>
	486	407		893	11 207

Suite du tableau page 13

## 6 Compte des immobilisations de l'exercice 2009 (suite de la page 10)

	VALEUR D'ACQUISITION			
	Etat au 1.1.2009 CHF en milliers	Augmentations en 2009 CHF en milliers	Diminutions en 2009 CHF en milliers	Etat au 31.12.2009 CHF en milliers
<b>4_ Objets inachevés</b>				
4.1. Bâtiment administratif	30	6		36
4.2. Bateau Simplon	–	10		10
4.3. Bateau Vevey	115	25		140
4.4. Bateau Ville-de-Genève	–	10		10
4.5. Divers	181	133		314
<b>Total des travaux en cours</b>	<b>327</b>	<b>183</b>		<b>510</b>
<b>5_ Subventions à fonds perdus pour assainissement de la confédération, des cantons de Vaud, Genève, Valais et de la ville de Lausanne</b>				
<b>Total général</b>	<b>135 310</b>	<b>10 735</b>		<b>146 045</b>
<b>6_ Valeurs incorporelles</b>				
6.1. Pièces de réserve (Non valeur conformément aux directives de l'OFT)				
6.2. Frais d'augmentation du capital 2005	165	–		165
6.3. Frais d'augmentation du capital 2006	74	–		74
6.4. Frais d'augmentation du capital 2007	106	–		106
6.5. Frais d'augmentation du capital 2008	200	24		224
6.6. Frais d'augmentation du capital 2009	–	58		58
<b>Total valeurs incorporelles</b>	<b>545</b>	<b>82</b>		<b>627</b>

**AMORTISSEMENTS**

Taux	Etat au 1.1.2009 CHF en milliers	Augmentations en 2009 CHF en milliers	Diminutions en 2009 CHF en milliers	Etat au 31.12.2009 CHF en milliers	Valeur comptable au 31.12.2009 CHF en milliers
					36
					10
					140
					10
					314
					<b>510</b>
	1 800	–		1 800	-1 800
	<b>62 374</b>	<b>3 863</b>		<b>66 236</b>	<b>79 809</b>
	10	–			
	132	33		165	–
	45	15		60	15
	42	21		64	42
	40	45		85	139
	–	12		12	47
	<b>259</b>	<b>125</b>		<b>385</b>	<b>243</b>

## 7 Tableau de financement de l'exercice 2009

	Comptes 2009 CHF en milliers	2008 CHF en milliers
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Résultat d'exploitation	-8 588	-10 699
Indemnité art. 49 LCF trafic régional	1 536	503
Produits extraordinaires	506	450
Charges extraordinaires	-333	-7 577
Amortissements sur immobilisations corporelles	3 863	3 260
Variation des provisions	-544	7 550
Variation comptes de régularisation	-918	-331
<b>Capacité d'autofinancement de l'exploitation</b>	<b>-4 478</b>	<b>-6 844</b>
Variation débiteurs	-385	-205
Variation créanciers et fournisseurs	-434	-393
Variation approvisionnements	-47	-121
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-866</b>	<b>-719</b>
<b>Flux de fonds provenant de l'exploitation</b>	<b>-5 344</b>	<b>-7 563</b>
<b>Opérations d'investissements</b>		
Installations	-664	-278
Bateaux et dock flottant	-9 720	-5 859
Divers	-167	-116
Travaux en cours	-183	-6 849
Valeurs incorporelles	44	-91
<b>Flux de fonds relatifs aux investissements</b>	<b>-10 690</b>	<b>-13 193</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Augmentation du capital	2 000	13 000
Variation des crédits bancaires	775	45
Variation des leasings financiers	-757	4 280
Solde couverture de déficit exercice antérieur	4 221	1 034
Avances couverture de déficit de l'exercice	6 084	5 477
Contribution d'investissements des pouvoirs publics	-330	-330
Prêt VD	-508	-508
Prêt GE	-200	-200
Prêt VS	-49	-49
<b>Flux de fonds relatifs aux opérations de financement</b>	<b>11 236</b>	<b>22 748</b>
Variation des disponibilités	-4 800	1 993
Disponibilités au 1 <sup>er</sup> janvier	7 654	5 662
<b>Disponibilités nettes au 31 décembre</b>	<b>2 854</b>	<b>7 654</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>
Caisse et comptes de chèques postaux	122	738
Banques comptes courants commerciaux	2 733	6 916
<b>Total</b>	<b>2 854</b>	<b>7 654</b>

## 8 Notes sur le compte de résultat

### 1\_ Produits de transport bruts

Types de produits	Comptes 2009 CHF en milliers	2008 CHF en milliers	Variation en %
Trafic touristique & régional	15 318	14 304	+7.1 %
Abonnements CFF (OCC)	3 646	3 665	-0.5 %
Locations/Charters	2 321	2 337	-0.7 %
Autres (y.c. part. France)	744	1 178	-36.8 %
<b>Total</b>	<b>22 029</b>	<b>21 484</b>	<b>+2.5 %</b>

La hausse des tarifs fut de 5 % en moyenne en 2009 tandis que l'augmentation du volume (services réguliers) s'est établie à 4.7 %. La hausse des recettes de transport est donc inférieure à la hausse cumulée du volume et des prix. On peut attribuer cette évolution à une tendance vers des croisières plus courtes et donc moins chères ainsi qu'au succès grandissant des abonnements liés au trafic régional (nouvelle ligne Lausanne-Thonon notamment).

Au vu de la poursuite de la crise économique en 2009, la stabilité des recettes des croisières privées est une source de satisfaction.

La participation contractuelle française, identique à l'année précédente en EURO, s'est élevée, à KCHF 1 008 contre KCHF 1 332 en 2008. Une contribution spéciale pour un montant de KCHF 258 avait également été facturée l'an passé à nos divers partenaires financiers français à titre de contribution spéciale aux frais de carburant. Le taux de change avait également été plus favorable.

La variation de la provision sur les abonnements CFF annuels et 1/2 tarif d'une durée de un an et plus figure sous la rubrique « Autres » (KCHF +41 en 2009) et non pas sous la rubrique abonnements CFF, cela dans le but de pouvoir comparer la variation brute réelle des recettes provenant de la vente d'abonnements CFF.

### 2\_ Fermages et loyers

Ce poste comprend essentiellement les revenus de location liés à la sous-traitance par la CGN de l'activité de restauration sur les bateaux. Dès 2009, ce poste comprend également le revenu relatif à la construction et la mise en location, en faveur de Lake Gourmet, de locaux administratifs et de stockage sur le site du chantier naval.

### 3\_ Prestations internes

Les travaux de rénovation de la flotte de la CGN sont partiellement réalisés en interne par le personnel de la Société, en hiver notamment lorsque l'activité est réduite. Au total, 23 834 heures ont été activées en 2009, le tout à un tarif horaire de CHF 76.89 (coût complet) ce qui représente un total de KCHF 1 833. Les principales heures du personnel activées concernent la restauration en cours de LA SUISSE pour 10 257 heures.

## 8 Notes sur le compte de résultat

### 4\_ Autres produits

Types de recettes	Comptes 2009 CHF en milliers	2008 CHF en milliers	Variation en %
Différence de change	106	96	+10.4 %
Revenus divers, marketing	313	378	-17.2 %
Revenus sur diff. TVA France	127	120	+5.8 %
Revenus kiosques & Navy Shop	123	46	+167.4 %
<b>Total</b>	<b>669</b>	<b>640</b>	<b>+4.5 %</b>

Le taux de change EUR/CHF retenu durant l'exercice a été fixé à CHF 1.45 pour un EURO durant tout l'exercice. Le taux réel a quant à lui évolué, durant cette même période, dans une fourchette comprise entre 1.45 et 1.55, ce qui a permis à la CGN d'engranger des gains de change conséquents cette année encore.

L'augmentation des recettes de kiosques est due à la gestion, par la CGN, de deux kiosques supplémentaires dès la saison d'été 2009, soit à Nyon et au Bouveret.

### 5\_ Charges pour le personnel

La diminution de la masse salariale de 1.3 % est essentiellement due à deux facteurs bien distincts à savoir :

- Une forte réduction des heures dues au personnel (supplémentaires, jours fériés et vacances) qui passent de 43 631 à 27 719 heures soit une diminution de 15 912 heures. Cette baisse traduit la volonté de la direction de ramener les heures dues au personnel à des niveaux plus raisonnables.
- Des indemnités perçues pour maladie et accidents consécutives en 2009 (KCHF 736 contre KCHF 472 l'année précédente).

En anticipant la réduction de l'offre kilométrique en 2010 et 2011, nous avons pu réduire l'effectif annuel de 188 à 182 (-6 personnes en EPT, départs naturels). L'effectif de pointe durant la saison d'été a quant à lui été de 207.

La hausse annuelle des salaires a été de 3.9% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est composée d'une part d'un facteur inflationniste à hauteur de 2.6% (indice IPC de référence: octobre 2008) et d'autre part des augmentations statutaires (évolution dans la grille salariale).

Les charges sociales et autres frais du personnel représentent dorénavant 22.8% de la masse salariale brute contre 23.1% en 2008 (y.c. impacts décrits plus haut).

### 6\_ Dépenses générales

Le poste Organes et mandataires de la Société comprend en 2009 les frais exceptionnels générés par l'audit de la Société mandaté par les Cantons (KCHF 95).

Un taux forfaitaire de TVA de 3.5% est appliqué sur les subventions reçues. La hausse de celles-ci en 2008 suite à la forte augmentation du coût des carburants a entraîné des charges supplémentaires en 2009 avec les paiements des soldes de subventions de l'exercice précédent.

### 7\_ Informatique

Le fort développement du parc informatique avec notamment l'équipement en ordinateurs de tous les bateaux, la mise en réseau (WIFI) de ces derniers avec le site d'Ouchy, l'amélioration de la communication à la clientèle par le biais de nouveaux panneaux d'affichage aura engendré des dépenses en hausse. Cette tendance devrait encore se poursuivre ces prochaines années.

## 8 Notes sur le compte de résultat

### 8\_ Assurances

Précédemment, la CGN bénéficiait de tarifs d'assurance particulièrement bas. En effet, suite aux bons résultats financiers (boursiers) accumulés dans le passé par l'AAESN (Association d'assurances des entreprises suisses de navigation), une ristourne conséquente sur les primes était octroyée. Avec la crise financière récente, les réserves ont fortement diminué et la ristourne a dû être supprimée.

### 9\_ Energie et carburants

La variation par rapport à l'exercice précédent provient d'une part de la baisse de la consommation suite à la réduction générale de l'offre (4 526 000 litres contre 5 074 000 litres en 2008 soit -10.8%) et d'autre part de la forte baisse des prix (CHF 0.94 par litre contre CHF 1.20 en 2008).

Pour 2010, la majeure partie des besoins a pu être achetée à terme à des prix intéressants.

### 10\_ Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien

La pression sur les recettes induite par la crise économique nous a poussés à contenir les charges d'entretien de la flotte ainsi que des infrastructures à des niveaux inférieurs aux années précédentes. Toutefois, certains bateaux vieillissants ou en bout de vie entraînent des coûts importants et en hausse régulière. Ceci est notamment le cas pour les bateaux en attente de rénovation dans le cadre de l'EMPD (exposé des motifs et projet de décret). De manière générale, le montant alloué, manifestement insuffisant cette année, ne permet pas le maintien de la flotte dans un état adéquat.

### 11\_ Amortissements

Outre les explications figurant sous le point 1 de l'annexe aux comptes, une augmentation de la charge d'amortissements des actifs est constatée en 2009. Celle-ci provient de l'augmentation de la valeur des immobilisations brutes suite à la rénovation du bateau LA SUISSE notamment.

Depuis 2001, la charge d'amortissement annuelle est passée de KCHF 1 642 à KCHF 3 988. Le manque d'investissements réalisés durant la décennie précédente aura nécessité un fort rattrapage dans les années 2000 avec pour conséquence une très nette augmentation des amortissements nécessaires. Aujourd'hui, on se rapproche davantage de la charge d'amortissement traduisant un renouvellement correct de la flotte. Cette charge devrait logiquement se situer aux environs de KCHF 5 000 par an.

### 12\_ Frais de capitaux

La dette relative à l'achat de bateaux sous forme de leasing figure au passif du bilan de la Société. Les tranches de remboursement sont comptabilisées partiellement sous forme de remboursement de la dette et partiellement sous forme de charges d'intérêts sous cette rubrique.

En 2009, la trésorerie de la CGN était moins favorable qu'en 2008 et a entraîné des charges d'intérêts légèrement supérieures.

### 13\_ Charges et produits extraordinaires

En 2007, la poussée des coûts du carburant avait entraîné un dépassement de l'Offre. Si nous avions prévu à ce moment que les cantons subventionneraient entièrement ce dépassement, force est de constater aujourd'hui qu'un solde de KCHF 298 ne sera finalement pas couvert. Ce montant a donc été passé sous la rubrique des charges extraordinaires en 2009.

### 14\_ Indemnités art. 49 LCF

Le subventionnement des lignes de trafic régional par la Confédération et le canton de Vaud est en forte augmentation suite à la reconnaissance des lignes Lausanne – Thonon et Nyon – Chens en sus de la ligne Lausanne – Evian, seule ligne subventionnée par la Confédération jusqu'en 2008.

## 9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2009

### Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes sont en conformité avec les dispositions de la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) et de l'ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises de transport concessionnaires (ORCO).

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en milliers de francs suisses.

#### 1\_ Compte des immobilisations

Le compte des immobilisations corporelles enregistre, selon le principe des montants bruts :

– en tant qu'augmentations :

a) Les dépenses pour la construction ou l'acquisition de nouvelles installations (équipements fixes ou mobiles et véhicules) et les dépenses pour le remplacement d'installations complètes ou de parties d'installations ;

b) Les dépenses pour l'extension, le complément, le renouvellement ou la transformation des installations et des véhicules disponibles.

– en tant que diminutions :

Le démantèlement, l'aliénation ou la mise hors service permanente des objets ou parties d'objets dont les coûts ont grevé le compte des immobilisations lors de leur acquisition. La valeur de l'installation (y compris les imputations ultérieures pour agrandissements ou transformations) est déduite du compte.

#### Dispositions particulières :

Les dépenses pour les installations qui ne sont pas encore en service ou décomptées à la fin de l'année figurent dans le compte « Objets inachevés ».

#### Amortissements :

Le compte d'amortissement dans le bilan est tenu selon le principe des montants bruts.

Les amortissements sont fixés, d'une part sur la base des coûts de construction et d'acquisition et, d'autre part sur la base de la durée d'utilisation vraisemblable des installations selon des

taux compris dans les fourchettes imposées dans l'ordonnance du DETEC. Il s'agit d'amortissements linéaires qui peuvent varier de cas en cas mais qui suivent en général, les taux suivants :

Bateaux pour service voyageurs	3.0%
Equipements de bateaux	10.0%
Autres bateaux et installations flottantes	5.0%
Installations de débarcadères	5.0%
Bâtiments et installations fixes	2.0%
Installations et machines	5.0%
Véhicules à moteur	12.5%
Informatique	25.0%
Objets mobiliers, billetterie, câblage	10.0%
Pièces de réserve	10.0%

La valeur nette au bilan des actifs immobilisés doit être considérée comme valeur d'usage.

#### Activation en 2009

Les principes d'activation énumérés ci-dessus sont respectés pour l'exercice 2009.

Concernant les rénovations 2009, les règles suivantes ont été appliquées :

– les factures de tiers ont été activées à 100%,  
– les prestations internes, en accord avec l'ORCO, ont été activées aux coûts complets provenant de la comptabilité analytique. En 2009, 23 834 heures ont été activées au tarif horaire de CHF 76.89 ce qui représente un montant de KCHF 1 833.

#### 2\_ Valeurs en portefeuille

La nature des titres détenus correspond plus à des soutiens financiers qu'à des placements à rendement. Ils sont totalement amortis.

#### 3\_ Débiteurs

Pour les débiteurs faisant l'objet de poursuites, étant en faillite, bénéficiant d'un sursis concordataire ou suscitant des doutes fondés concernant la capacité de respecter leurs engagements, la Compagnie constitue une provision adéquate pour risque sur créances douteuses.

#### 4\_ Approvisionnements

Les stocks sont en général basés sur la valeur d'acquisition ou de réalisation si cette dernière s'avère plus basse.



## 9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2009

<b>5_ Valeurs incorporelles</b>	(CHF en milliers)	
Frais d'augmentation du capital 2005	CHF	165
./. Amortissement au 31.12.2009	CHF	165
Solde 31.12.2009	CHF	–
Frais d'augmentation du capital 2006	CHF	74
./. Amortissement au 31.12.2009	CHF	60
Solde 31.12.2009	CHF	14
Frais d'augmentation du capital 2007	CHF	106
./. Amortissement au 31.12.2009	CHF	64
Solde 31.12.2009	CHF	42
Frais d'augmentation du capital 2008	CHF	224
./. Amortissement au 31.12.2009	CHF	85
Solde 31.12.2009	CHF	139
Frais d'augmentation du capital 2009	CHF	58
./. Amortissement au 31.12.2009	CHF	11
Solde 31.12.2009	CHF	47

Les frais d'augmentation de capital ont été portés au bilan. Ils sont indiqués séparément et amortis en 5 ans (CO art. 664).

### 6\_ Fonds en faveur du personnel

Ces fonds (total au 31.12.2009 KCHF 2 043) se trouvent à l'actif et au passif du bilan, selon les exigences de l'OFT. Ils représentent le fonds de la caisse de secours en cas de maladie pour KCHF 1 273 ainsi que le fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours en faveur du personnel de la CGN pour KCHF 770.

### 7\_ Solde débiteur du compte de résultat

Le solde débiteur de l'exercice 2009 de KCHF 6 916 est pris en charge à hauteur de KCHF 6 618 par:

le canton de Vaud (73.3%)	KCHF	4 851
le canton de Genève (23.6%)	KCHF	1 562
le canton du Valais (3.1%)	KCHF	205

Les pourcentages indiqués sont basés sur l'offre 2009 (hors financement trafic régional) et peuvent varier sensiblement en fonction de la comptabilité analytique réelle de l'exercice à valider par les cantons.

Le montant de KCHF 298 relatif aux subventions de l'exercice 2007 (surcoût par rapport à l'Offre) ne sera finalement pas honoré par les cantons. Il figure sous la rubrique des pertes extraordinaires et doit être déduit du montant des subventions annuelles 2009. Il apparaîtra donc en augmentation du déficit reporté au bilan dans les comptes 2010.

### 8\_ Capital étranger

Dans le cadre du financement accordé pour la rénovation des bateaux « Montreux », « Henry Dunant » et « Col-Vert », la situation au 31.12.2009 se présente comme suit:

Canton de Vaud	KCHF	4 473
Canton de Genève	KCHF	1 765
Canton du Valais	KCHF	436

Ces prêts sans intérêt ont été remboursés pour la somme de KCHF 271 en 2009.

Dans le cadre du financement accordé pour la rénovation du « Savoie », l'achat de deux vedettes et la rénovation du chantier, la situation au 31.12.2009 se présente comme suit:

Canton de Vaud	KCHF	11 760
Canton de Genève	KCHF	4 637
Canton du Valais	KCHF	1 166

Ces prêts sans intérêt ont été remboursés pour la somme de KCHF 486 en 2009.

## 9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2009

### 9\_ Actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements

CHF en milliers	Dette 2009	Actifs mis en gage 2009	Actifs mis en gage 2008
Bâtiments :			
Emprunt hypothécaire 1 <sup>er</sup> rang, de la Banque Cantonale Vaudoise, grevant l'ensemble des biens immobiliers de la Compagnie.	CHF 1 496	CHF 5 083	CHF 4 393
Bateaux :			
Emprunt hypothécaire 2 <sup>ème</sup> rang des pouvoirs publics grevant l'ensemble des biens de la Compagnie (hors actifs financés par leasing, conditionnellement remboursable en fonction des résultats. Aucun remboursement ni paiement d'intérêts en 2009) :		CHF 69 882	CHF 55 274
Confédération	CHF 1 257		
Canton de Vaud	CHF 1 640		
Canton de Genève	CHF 699		
Canton du Valais	CHF 177		
Commune de Lausanne	CHF 990		
<b>Total</b>	<b>CHF 4 762</b>		

### 10\_ Leasings

L'achat du « Valais » ainsi que l'achat de deux bateaux de type NAVIBUS® (le « Coppet » ainsi que le « Genève »), la mise en place d'un réseau WIFI ainsi que l'achat de quatre véhicules pour le transport du personnel ont été financés par le biais de neuf contrats de leasing. Ces transactions sont considérées comme des leasings financiers (et non opérationnels). Ils sont donc portés au bilan. La valeur comptable nette des objets financés par leasing figure dans les actifs immobilisés tandis que la dette de leasing y relative figure dans les fonds étrangers à long terme au passif du bilan. La durée d'amortissement contractuelle des leasings est de 10 à 12 ans pour les bateaux alors que la durée de vie comptable est de 33 ans. Le réseau WIFI est amorti comptablement sur une période de 4 ans, soit de manière identique à la durée du leasing.

Au 31 décembre 2009, la valeur nette à l'actif des objets financés par leasing est de KCHF 11 207. A la même date, les intérêts contractuellement dus et payables d'ici à l'échéance des différents contrats s'élèvent à KCHF 1 588 (KCHF 1 909 au 31.12.08).

### 11\_ Créanciers et fournisseurs

Ce poste comprend également le compte courant en faveur de la caisse pour perte de gain maladie pour KCHF 721, la TVA pour KCHF 314 ainsi que les avances de clients pour la location de bateaux pour KCHF 204.

### 12\_ Provisions

CHF en milliers	Variation	2009	2008
Provision pour heures supplémentaires :			
Diminution en 2009	CHF 606	CHF 1 139	CHF 1 745
Provision abos généraux CFF			
Attribution en 2009	CHF 41	CHF 1 604	CHF 1 563

Conformément aux instructions de l'Office fédéral des transports, ces deux montants figurent dans la rubrique « Provisions ».

## 9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2009

### 13\_ Avance de fonds pour prestations 2009

L'avance de fonds pour paiement des prestations 2009 a été effectuée par les 3 cantons :

Canton de Vaud	KCHF	4 330
Canton de Genève	KCHF	1 550
Canton du Valais	KCHF	204

Après acceptation des comptes par l'Assemblée générale, ces avances se régularisent par compensation du déficit 2009 au bilan.

La somme de KCHF 1 008 représentant la participation forfaitaire de la France aux coûts non couverts en 2009, a été intégralement encaissée au cours de l'exercice 2009.

### 14\_ Fonds en faveur du personnel

Ces fonds se trouvent à l'actif et au passif du bilan, selon les exigences de l'OFT. Ils représentent des fonds de secours en faveur du personnel de la CGN (voir point 6).

### 15\_ Engagement de prévoyance et autres charges sociales

Au 31.12.2009, la prévoyance professionnelle des employés de la CGN est assurée par la fondation collective Caisse de pensions de l'ASCOOP, entité juridiquement distincte, conformément au droit suisse. Le règlement de prévoyance prévoit la couverture des conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

La contribution de l'employeur est reprise sans modification en tant que charges de l'entreprise découlant des engagements de prévoyance dans le compte charges sociales.

Le taux de couverture de l'ASCOOP au 31.12.2009 est d'approximativement 73.5% (comptes finaux non établis). Des mesures d'assainissement de la caisse sont en cours (4% du salaire coordonné) et sont prises en charge par la Société à raison de 60% ainsi que par les employés pour le solde.

Au 31.12.2008, en fonction d'une part du faible taux de couverture de la Caisse de Pensions et d'autre part des exigences d'assainissement de la Caisse, une provision de KCHF 7 500 avait été constituée. Dans le but d'assainir de manière durable sa Caisse de pensions, les organes dirigeants de la CGN ont tout mis en œuvre pour apporter de nouvelles solutions. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que la situation est en voie d'assainissement. En effet, la CGN changera au 01.07.2010 de Caisse de pensions et rejoindra Profelia, institution de prévoyance des Retraites Populaires. En parallèle, cette dernière octroiera un prêt garanti par le canton de Vaud à la CGN. Celui-ci permettra de faire remonter le taux de couverture à 90%. Selon nos estimations actuelles, le montant du prêt devrait être proche de KCHF 7 500 ce qui signifie qu'aucune modification de la provision effectuée en 2008 n'a été portée dans les comptes 2009.

### 16\_ Contributions d'investissement des pouvoirs publics

Un remboursement de KCHF 330 est intervenu durant l'exercice. Il s'agit du remboursement partiel du prêt sans intérêt accordé pour le financement du MS Lausanne, d'un montant initial de KCHF 11 000. Le remboursement se répartit à raison de :

- KCHF 221 pour le canton de Vaud
- KCHF 87 pour le canton de Genève
- KCHF 22 pour le canton du Valais.

### 17\_ Contrat d'importance en cours :

Aucun nouveau contrat d'importance prenant effet en 2009 n'a été signé en 2009.

### 18\_ Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles

CHF en milliers	2009	2008
Bateaux à vapeur, à moteur, bateau atelier et dock flottant	CHF 145 145	CHF 138 877
Bâtiments	CHF 17 060	CHF 17 066
Débarcadères	CHF 423	CHF 417
Biens mobiliers	CHF 5 817	CHF 5 817

## 9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2009

### 19\_ Prêts actionnaires à la société

Les prêts accordés par les différentes collectivités publiques ainsi que par la Banque Cantonale Vaudoise sont considérés comme des prêts actionnaires. Ils sont répertoriés au bilan selon les commentaires figurant sous les points 8, 9 et 16 ci-dessus. Au total, ces prêts s'élèvent à KCHF 35 225.

### 20\_ Structure du capital propre

Avec l'augmentation de capital-actions (nominatives B) de KCHF 2 000 bouclée en 2009, le montant du capital social au 31.12.2009 s'élève à KCHF 36 063 et se répartit dorénavant comme suit:

48 000 actions nominatives A d'un montant de CHF 100.00 chacune, entièrement libérées, détenues par les collectivités publiques ou les établissements de droits publics. Les actions A donnent droit à une répartition préférentielle de l'actif en cas de liquidation.

212 625 actions nominatives B d'un montant de CHF 100.00 chacune, entièrement libérées. Droit de vote: chaque action A ou B donne droit à une voix.

10 000 bons de participation d'un montant de CHF 1 000.– chacun, entièrement détenus par l'ABVL/ProVapore, entièrement libérés, sans droit de vote.

Les actions ainsi que les bons sont indivisibles à l'égard de la CGN qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour une action (ou bon). Les actions (ou bons) ne peuvent être transférés que par cession. Pour être valable, la cession doit être notifiée à la Société.

L'ABVL/ProVapore ont participé à hauteur de KCHF 1 362 à l'augmentation de capital-actions 2009 de KCHF 2 000. Cette somme, qui vient compléter une partie des fonds versés en 2008 déjà, doit être intégralement affectée aux bateaux « Simplon » (KCHF 1 245) « Rhône » (KCHF 50) et « Italie » (KCHF 519). Un montant de KCHF 258 a déjà été utilisé en 2009 pour des travaux effectués sur le « Montreux ». Si les montants utilisés s'avéraient finalement inférieurs aux provisions, le solde serait affecté à l'« Italie ».

CHF en milliers	Capital-actions A	Capital- B	Capital- participation	Réserve Art.10 Al. 3 ORCO	Réserve Art 64 LCdF
Etat au 31.12.2003	4 800	6 263		309	1 655
Variation réserves 2004					37
Etat au 31.12.2004	4 800	6 263		309	1 691
Augmentation du capital		2 000			
Variation réserves 2005					9
Etat au 31.12.2005	4 800	8 263		309	1 700
Augmentation du capital		4 000			
Variation réserves 2006					76
Etat au 31.12.2006	4 800	12 263		309	1 776
Augmentation de capital		4 000			
Variation réserves 2007					6
Etat au 31.12.2007	4 800	16 263		309	1 782
Augmentation de capital-actions		3 000			
Augmentation de capital-participation			10 000		
Variations réserves 2008					-125
Etat au 31.12.2008	4 800	19 263	10 000	309	1 656
Augmentation de capital		2 000			
Variation réserves 2009					37
Etat au 31.12.2009	4 800	21 263	10 000	309	1 694

## 9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2009

### 21\_ Répartition du capital-actions au 31.12.2009

2008						2009						Actionnaire
Action A	Action B	Total	%A	%B	% total	Action A	Action B	Total	%A	%B	% total	
	30374	30374		12.62	12.62		43990	43990		16.88	16.88	ABVL/Pro Vapore
	17661	17661		7.34	7.34		17661	17661		6.78	6.78	Danial O.
	15587	15587		6.48	6.48		15587	15587		5.98	5.98	Finial Capital SA
<b>10322</b>	<b>1110</b>	<b>11432</b>	<b>4.29</b>	<b>0.46</b>	<b>4.75</b>	<b>10322</b>	<b>1310</b>	<b>11632</b>	<b>3.96</b>	<b>0.50</b>	<b>4.46</b>	<b>Commune de Lausanne</b>
	10000	10000		4.16	4.16		10000	10000		3.84	3.84	Sandoz FF Holding SA
8000		8000	3.32		3.32	8000		8000	3.07		3.07	Banque Cantonale Vaudoise
	8000	8000		3.32	3.32		8000	8000		3.07	3.07	Landolt A.
<b>6729</b>		<b>6729</b>	<b>2.80</b>		<b>2.80</b>	<b>6729</b>		<b>6729</b>	<b>2.58</b>		<b>2.58</b>	<b>Ville de Genève</b>
<b>6670</b>		<b>6670</b>	<b>2.77</b>		<b>2.77</b>	<b>6670</b>		<b>6670</b>	<b>2.56</b>		<b>2.56</b>	<b>Confédération Suisse</b>
	5000	5000		2.08	2.08		5000	5000		1.92	1.92	Biotonus Clinique Bon-Port
<b>2890</b>	<b>1575</b>	<b>4465</b>	<b>1.20</b>	<b>0.65</b>	<b>1.86</b>	<b>2890</b>	<b>1575</b>	<b>4465</b>	<b>1.11</b>	<b>0.60</b>	<b>1.71</b>	<b>Etat de Genève</b>
<b>790</b>	<b>3500</b>	<b>4290</b>	<b>0.33</b>	<b>1.45</b>	<b>1.78</b>	<b>790</b>	<b>3500</b>	<b>4290</b>	<b>0.30</b>	<b>1.34</b>	<b>1.65</b>	<b>Etat Valaisan</b>
<b>1828</b>	<b>1834</b>	<b>3662</b>	<b>0.76</b>	<b>0.76</b>	<b>1.52</b>	<b>1828</b>	<b>2334</b>	<b>4162</b>	<b>0.70</b>	<b>0.90</b>	<b>1.60</b>	<b>Commune de Montreux</b>
	4000	4000		1.66	1.66		4000	4000		1.53	1.53	Bertarelli E.
<b>1642</b>	<b>1898</b>	<b>3540</b>	<b>0.68</b>	<b>0.79</b>	<b>1.47</b>	<b>1642</b>	<b>2193</b>	<b>3835</b>	<b>0.63</b>	<b>0.84</b>	<b>1.47</b>	<b>Commune de Vevey</b>
<b>3445</b>	<b>5</b>	<b>3450</b>	<b>1.43</b>		<b>1.43</b>	<b>3445</b>	<b>5</b>	<b>3450</b>	<b>1.32</b>		<b>1.32</b>	<b>Etat de Vaud</b>
	3000	3000		1.25	1.25		3000	3000		1.15	1.15	Bigelow-May F.
<b>2500</b>		<b>2500</b>	<b>1.04</b>		<b>1.04</b>	<b>2500</b>		<b>2500</b>	<b>0.96</b>		<b>0.96</b>	<b>Conseil du Léman</b>
<b>145</b>	<b>2270</b>	<b>2415</b>	<b>0.06</b>	<b>0.94</b>	<b>1.00</b>	<b>145</b>	<b>2270</b>	<b>2415</b>	<b>0.06</b>	<b>0.87</b>	<b>0.93</b>	<b>Commune de Morges</b>
	2332	2332		0.97	0.97		2332	2332		0.89	0.89	De Picciotto G.
<b>45</b>	<b>2100</b>	<b>2145</b>	<b>0.02</b>	<b>0.87</b>	<b>0.89</b>	<b>45</b>	<b>2100</b>	<b>2145</b>	<b>0.02</b>	<b>0.81</b>	<b>0.82</b>	<b>Commune de Coppet</b>
	2069	2069		0.86	0.86		2069	2069		0.79	0.79	Oesch K.
	600	600		0.25	0.25		1700	1700		0.65	0.65	Patek Philippe SA
	1300	1300		0.54	0.54		1300	1300		0.50	0.50	DSR
	1250	1250		0.52	0.52		1250	1250		0.48	0.48	Mayor M.
	1142	1142		0.47	0.47		1238	1238		0.48	0.48	Rivendell Holding SA
	1100	1100		0.46	0.46		1100	1100		0.42	0.42	Menoudakos J.
	1000	1000		0.42	0.42		1000	1000		0.38	0.38	Lombard T. / LODH
<b>669</b>	<b>118</b>	<b>787</b>	<b>0.28</b>	<b>0.05</b>	<b>0.33</b>	<b>669</b>	<b>184</b>	<b>853</b>	<b>0.26</b>	<b>0.07</b>	<b>0.33</b>	<b>Commune de La Tour-de-Peilz</b>
	700	700		0.29	0.29		700	700		0.27	0.27	Retraites Populaires
	603	603		0.25	0.25		603	603		0.23	0.23	Pictet C-H.
	572	572		0.24	0.24		600	600		0.23	0.23	de Boccard A.
<b>218</b>	<b>312</b>	<b>530</b>	<b>0.09</b>	<b>0.13</b>	<b>0.22</b>	<b>218</b>	<b>356</b>	<b>574</b>	<b>0.08</b>	<b>0.14</b>	<b>0.22</b>	<b>Ville de Nyon</b>
	550	550		0.23	0.23		550	550		0.21	0.21	Landolt F.
	375	375		0.16	0.16		515	515		0.20	0.20	Fauchier T.
	500	500		0.21	0.21		500	500		0.19	0.19	Mirabaud & Cie
	390	390		0.16	0.16		422	422		0.16	0.16	Demole G.
<b>52</b>	<b>298</b>	<b>350</b>	<b>0.02</b>	<b>0.12</b>	<b>0.15</b>	<b>52</b>	<b>328</b>	<b>380</b>	<b>0.02</b>	<b>0.13</b>	<b>0.15</b>	<b>Commune de Saint-Sulpice</b>
<b>89</b>	<b>280</b>	<b>369</b>	<b>0.04</b>	<b>0.12</b>	<b>0.15</b>	<b>89</b>	<b>280</b>	<b>369</b>	<b>0.03</b>	<b>0.11</b>	<b>0.14</b>	<b>Commune de Rolle</b>
<b>59</b>	<b>300</b>	<b>359</b>	<b>0.02</b>	<b>0.12</b>	<b>0.15</b>	<b>59</b>	<b>300</b>	<b>359</b>	<b>0.02</b>	<b>0.12</b>	<b>0.14</b>	<b>Commune de Saint-Prex</b>
<i>1907</i>	<i>68920</i>	<i>70827</i>	<i>0.79</i>	<i>28.64</i>	<i>29.43</i>	<i>1907</i>	<i>72773</i>	<i>74680</i>	<i>0.73</i>	<i>27.92</i>	<i>28.65</i>	<i>Petits porteurs</i>
<b>48 000</b>	<b>192625</b>	<b>240625</b>	<b>19.95</b>	<b>80.05</b>	<b>100.00</b>	<b>48000</b>	<b>212625</b>	<b>260625</b>	<b>18.42</b>	<b>81.58</b>	<b>100.00</b>	

Collectivités publiques mises en évidence.

L'ABVL/ProVapore détiennent également une participation de KCHF 10000 au capital-participation (sans droit de vote) ce qui porte leur part au capital social de la CGN à 39.9%.

## 9 Annexe aux comptes au 31 décembre 2009

### **22\_ Litiges en cours**

Aucun litige significatif ne nécessite un besoin de provision dans les comptes.

### **23\_ Analyse des risques**

Une analyse des risques a été réalisée par le Conseil d'administration de la Société. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la Société est exposée et la pertinence des mesures prises afin de réduire leur impact. Ce document a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 29 janvier 2010.

### **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des actionnaires de CGN Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, Lausanne**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CGN Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, Lausanne, comprenant les comptes de résultat, le bilan, le compte des immobilisations, le tableau de financement, les notes sur le compte de résultat et l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

#### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont en conformité avec les dispositions de la Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) et de l'Ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises de transport concessionnaires (ORCO) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### *Rapport sur d'autres dispositions légales*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et de l'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

## 10 Rapport de l'Organe de révision

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Compte tenu de la remarque qui suit, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un déficit au bilan de KCHF 6 916.

A la date de l'établissement de notre rapport, les comptes de l'exercice 2009 n'ont pas encore été approuvés par l'Office fédéral des transports, conformément à l'article 72 de la Loi fédérale sur les chemins de fer.

L'approbation des comptes par l'Autorité de surveillance, avec ou sans réserve, vous sera en principe communiquée lors de l'Assemblée générale, complétant ainsi notre rapport conformément à l'article 33 de vos statuts.

Lausanne, le 13 avril 2010

FIDINTER S.A.



Giovanni Chiusano  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Pierre Epitoux  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé